

Ce contrat est passé entre :

L'éditeur :

RROYZZ Editions, entité édition de l'Imprimerie Repro2000, 5 rue des résistants martyrs
57970 YUTZ

L'auteur : xxxxx

Est défini ce qui suit:

1 - Objet

Type : Livre

Titre : xxxxx

Format: 14,8 x 21 cm - Dos collé

2 - Quantité

La première édition porte sur 100 exemplaires imprimés (quantité indicative pouvant varier en fonction des besoins).

3 - Prix de vente public

Le prix de vente papier est fixé à xxxxx HT, soit xxxxx euros TTC.

4 - Droits d'auteur

Les droits d'auteurs de l'année considérée seront payés annuellement en janvier de l'année suivante sur base des ventes effectives réalisées par des moyens autres que ceux de l'auteur.

Les droits d'auteur pour la version papier sont définis comme suit:

En vente directe par l'auteur : 50% du prix de vente TTC (remise sur achat préalable de livres par l'auteur à l'éditeur).

En vente par un point de vente traditionnel (librairie traditionnelle ou sur internet, salons) :
15% du prix de vente HT.

Le détail des types de ventes sera fourni annuellement lors du paiement des droits.

5 - Propriété intellectuelle

L'auteur reste le propriétaire exclusif des droits de l'objet mentionné. Seul le point 6 est une condition particulière à l'exclusivité.

6 - Durée et conditions particulières

Le présent contrat porte sur une durée de 25 ans, à date anniversaire, incluant uniquement une autorisation de l'auteur et de ses ayants droits à l'éditeur pour une impression et distribution de l'objet du présent contrat.

L'auteur est libre de faire rééditer l'objet de ce contrat chez un autre éditeur à tout moment.

7 - Prestations de correction et mise en page

Les éventuelles corrections et la mise en page sont prises en charge par l'éditeur. Certaines reformulations peuvent être réalisées. Un BAT est envoyé à l'auteur.

8 - Diffusion

La diffusion de l'objet se fera par le réseau traditionnel des libraires, librairies en ligne, site internet de l'éditeur et par l'auteur.

9 - Obligations de l'éditeur

L'éditeur s'engage à promouvoir l'objet du contrat de la meilleure manière possible en fonction de ses moyens, à prendre en charge l'impression ainsi que les envois légaux et promotionnels.

10 - Obligations de l'auteur

L'auteur s'engage à payer par ses propres moyens, ses cotisations sociales et taxes diverses sur base des droits d'auteurs versés, auprès des organismes concernés.

L'auteur certifie que l'objet du contrat est une œuvre originale, l'éditeur ne pouvant être tenu pour responsable en cas de plagiat avéré.

L'auteur fournit à l'éditeur le fichier source de l'objet au format word.